REVUE DE LA PRESSE

Le *Journal des Débats*, vieil organe parlementaire, se livre avec mélancolie aux réflexions qui suivent :

« C'est l'occasion de répéter *que les Assemblées* sont souvent plus tyranniques que les rois, qu'elles le sont du moins avec plus de sérénité, d'insouciance, comme il convient à des foules qui, divisant en parcelles et en miettes la responsabilité, n'en sentent plus le poids. En matière de législation, deux cents timides seront plus téméraires qu'un audacieux; ils le seront impunément, sans scrupules, en se frottant les mains.

» Ne pensez-vous pas que si quelque autocrate avait dû rendre un ukase sur une répartition nouvelle des charges militaires, menaçant à la fois la discipline de l'armée, l'exercice des cultes, la sécurité des études, et tout le développement intellectuel du pays, il aurait longuement médité ce projet, l'aurait préparé par l'observation directe des hommes, dans les écoles, les ateliers, les laboratoires et les casernes; aurait consulté l'expérience faite chaque jour dans les engagements volontaires, aurait fait la balance des gains espérés et des sacrifices nécessaires, et se serait décidé seulement alors, encore avec inquiétude et en signant d'une main un peu tremblante ? Le Sénat lui, qui est la toute petite monnaie d'un Frédéric II, a plus de bravoure.

» C'est un spectacle vraiment philosophique de voir une assemblée où se rencontrent tant d'hommes supérieurs, discuter une haute question. Quelques-uns écoutent; la plupart causent, lisent ou écrivent; évidemment, tous sont déjà ancrés dans leur opinion; très peu sont renseignés; le vote émis, ils seront aussi tranquilles qu'auparavant. On se rappelle alors le mot fameux d'un homme d'Etat anglais : « Dans ma longue carrière politique, j'ai entendu plus de dix mille discours; il n'y en a que trois qui aient changé mon opinion; encore n'ont-ils pas changé mon vote. » Et l'on est épouvanté des chances d'être mal gouvernés qu'on a sous le régime parlementaire, le plus équitable pourtant et le plus intelligent qu'on ait encore trouvé. »

L'Autorité dit à ce propos :

« Et vous aussi, antique *Journal des Débats*, vous lâchez le parlementarisme !

» Il est vrai que les dernières phrases expriment encore certaines illusions, c'est ce que l'on pourrait appeler des souvenirs et des regrets, mais le désenchantement est venu pour l'organe des Bertin.

» Les *Débats* sont nés, ont grandi et ont vieilli dans leur parlementarisme.

» Dans leur vieillesse ils l'abandonnent, ils y renoncent. Ils ont même servi cette république dont ils ont salué l'ignoble aurore à l'avènement de M. Thiers, mais aujourd'hui un brin d'autorité ferait beaucoup mieux leur affaire.

» A toutes les époques, cependant, le parlementarisme a eu les mêmes vices, les mêmes inconvénients. Seulement, ils s'étalaient avec moins de cynisme.

» Après les plaintes du *Journal des Débats*, son devoir est, il nous semble, tout tracé. Il doit être revisionniste et dissolutionniste. »

Plusieurs journaux libéraux regrettent amèrement que les républicains modérés aient fait cause commune lundi dernier avec M. F. Pyat : ....

» Un phénomène caractéristique a marqué cette mémorable séance de lundi, dit le *Soleil*. En présence de la revision qui s'annonce et de la revision qui s'impose ; avant de jouer la grande et décisive partie électorale de l'année prochaine, il semblait bien naturel que chaque parti et même chaque groupe de la Chambre tînt à honneur de prendre position. Les boulangistes l'ont fait, les impérialistes l'ont fait, les royalistes l'ont fait et aussi les radicaux et les socialistes, et la Commune ellemême, et enfin le gouvernement, qui a développé le plus négatif des programmes. Chose curieuse, au milieu de cette mêlée, il n'y a que les républicains modérés, les centres soi-disant conservateurs qui n'ont pas ouvert la bouche, même pour désavouer M. Félix Pyat.

» Cette abstention systématique, ce silence absolu au plus fort d'une bataille où les camps étaient si tranchés, et où chacun devait éprouver le besoin de se montrer au pays dans toute la sincérité de son opinion ; enfin ce désarmement *des modérés devant la Commune, ne nous donne*-t-il pas le droit de répéter, sans injustice, un mot qui commence d'ailleurs à les flatter : « Tous communards ! »

D'autre part, M. F. Magnard écrit dans le *Figaro* :

« Il serait naïf de s'étonner de l'incident Pyat-Sevaistre : c'est un des fruits de la célèbre concentration et nous en recommandons la méditation aux républicains modérés.

» C'est avec un véritable regret que je vois s'accentuer l'abdication de ce parti qui pouvait prendre l'héritage de Gambetta, qui, par une fausse conception de discipline républicaine, a consenti à subir la concentration, à ouvrir ses rangs aux violents, aux excessifs, aux communards non repentants, et qui, au lieu de les absorber, est mené en laisse par eux.

» J'ai depuis si longtemps épuisé tous les raisonnements sur cette triste et monotone matière, que j'hésite à y revenir : qui ne sent cependant que la présence de M. Félix Pyat dans la Chambre est un scandale et que les modérés de Marseille ont commis un crime politique en ne reportant pas leurs voix sur M. Hervé au second tour de scrutin, après l'échec de M. Fouquier ?

» Le pis qui pouvait arriver, c'est que M. Hervé montât à la tribune pour faire un éloge de la monarchie : le mal eût été mince, et pas un opportuniste ne me contredira si j'affirme que l'apologie de la Commune est autrement dangereuse, au point de vue de la moralité parlementaire.

» Partout, d'ailleurs, ces malheureux opportunistes jouent le rôle de sacrifiés ; la Ligue des droits de l'homme et du citoyen les forcera certainement, sous prétexte de combattre le boulangisme, à perdre leur personnalité dans un grand amalgame concentratif et à avaler quelque programme de réformes bruyantes, uniquement politiques et, par cela même, sans intérêt direct pour les travailleurs.

» Quand au fond même du débat, à l'intolérance des uns, à l'énervement des autres, à l'inutilité scandaleuse de ces tapages périodiques, de tels épisodes sont un commentaire piquant de la prosopopée de M. Clémenceau s'écriant lundi : «Honte aux peuples qui ne parlent pas ! » A quoi bon parler si l'on ne dit rien, ou si l'on dit des riens dangereux ? »

Le *Rappel* reçoit de son correspondant de Rome cette curieuse lettre :

« On ne parle ici que du prochain mariage d'Amédée, duc d'Aoste, frère du roi d'Italie, avec la princesse Lætitia Bonaparte, fille du prince Jérôme-Napoléon et de la princesse Clotilde. Voici ce que j'entends dire, à ce propos, autour de moi :

» Dans les rares occasions où sa présence à Rome a été indispensable, en sa qualité de prince du sang, le pieux Amédée de Savoie n'est venu qu'à son corps défendant, et aussitôt terminées les cérémonies qui l'avaient forcé d'y venir, il s'est empressé de repartir. Au Vatican, personne ne s'est mépris sur cette attitude du frère du roi d'Italie, et on lui en a toujours su beaucoup de gré.

» — C'est notre prince bien-aimé ! me disait un jour un préfet.

» — Evidemment, à cause de sa dévotion ?

» — Mieux que cela ! Vous avez dû remarquer combien le roi Humbert a mauvaise mine ; ses cheveux blanchissent à vue d'œil, il est pâle et maigre ; ses médecins n'augurent rien de bon de la toux opiniâtre qui fatigue énormément ce fils physiquement dégénéré de Victor-Emmanuel. Et puis...

» — Mais il y a le prince de Naples.

» — Assurément; toutefois, en dépit de tous les soins dont l'entoure sa mère, le jeune prince, né scrofuleux, est d'une santé extrêmement délicate.

» — Nous y voilà; il pourrait donc se faire que le prince Amédée régnât un jour... »

NOUVELLES DU JOUR

Le traité franco-italien

Paris, 6 juin, 10 h. 50. — Le *Courrier du Soir* croit savoir que, dans la réponse qu'il a transmise au ministre des affaires étrangères sur les propositions italiennes, le ministre du Commerce a fait observer que le tarif italien contient encore des surélévations inacceptables. Les atténuations portent seulement sur quelques articles intéressant médiocrement notre commerce.

Le ministre du Commerce dit qu'il y a lieu d'attendre de nouvelles propositions.

Le manifeste de l'Union des gauches

Paris, 6 juin, 10 h. 50. — On assure que, dans la réunion d'aujourd'hui, les membres de l'Union des gauches n'ont pas pu s'accorder sur le manifeste et ils ont décidé de s'adresser au pays.

L'état de l'empereur du Brésil

Aix-les-Bains, 6 juin. — L'empereur du Brésil va de mieux en mieux. La voiture-fauteuil qu'on lui prépare, n'ayant pas été prête aujourd'hui la promenade dans le parc a été renvoyée à demain.

Dom Pédro s'est occupé, pendant toute la journée, de politique, de science et de questions artistiques.

Les recettes des fêtes des fleurs du Bois-de-Boulogne

Paris, 7 juin. — Le *conseil d'administration de la caisse des victimes du devoir s'est réuni, aujourd'hui, pour l'examen des comptes des fêtes des fleurs du Bois-de-Boulogne et a constaté que le total des recettes s'élevait à 98,303 francs, c'est-à-dire une augmentation de 31,483 francs 45, sur celle de l'année précédente.

Le conseil a voté des remerciements à la population parisienne, aux autorités administratives, aux militaires, à la presse parisienne.

M. le comte de Paris à Ems

Ems, 9 juin. — M. le comte de Paris est arrivé à Ems, à 3 heures et demie.

Une mère infâme

Vannes, 6 juin. — La cour d'assises du Morbihan a condamné à huit ans de travaux forcés la femme Sculo, coupable d'avoir étouffé son enfant nouveau-né, puis de l'avoir dépecé, d'en avoir fait cuire les membres dans une marmite, pour les donner ensuite à manger aux chiens.

La femme Sculo a raconté froidement le crime. Elle a entendu impassiblement la lecture de l'arrêt.

La Commission de revision

Paris, 6 juin. — La déclaration faite par M. Floquet devant la commission de la revision a été l'objet d'une longue discussion aujourd'hui au sein même de cette commission.

MM. Tony Révillon, Laborère et Mesureur ont proposé de faire une nouvelle démarche auprès du gouvernement, pour l'engager à déclarer formellement que le projet dont il doit prendre l'initiative sera déposé avant la fin de décembre, au plus tard.

Mais les amis du cabinet n'entendent pas de cette oreille. MM. Fernand Faure et Baïhaut veulent laisser M. Floquet absolument libre de choisir le moment opportun pour ce dépôt.

M. de La Rochefoucauld a demandé que la Commission se prononce exclusivement sur la dissolution; il a développé cette idée que, suivant ses amis et suivant lui, la Chambre actuelle était incapable d'effectuer la revision, que cette tâche revenait à une autre Chambre et qu'il fallait réclamer exclusivement la dissolution de la Chambre d'aujourd'hui.

M. Michelin, comme boulangiste, a demandé que la Commission, négligeant la déclaration du président du Conseil, fît dans le plus bref délai possible un rapport concluant à la revision immédiate.

Naturellement *les propositions* de MM. de Larochefoucauld et Michelin ont été repoussés par la majorité de la Commission qui, sans prendre de résolution définitive, et pour continuer son système d'atermoiement s'est ajournée à samedi.

La commission sénatoriale des finances

Paris, 6 juin. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie aujourd'hui, à une heure, sous la présidence de M. Léon Say.

A égalité de suffrages, elle a approuvé la participation des ministères à l'exposition de 1889 !

Elle a entendu ensuite M. Peytral, ministre des finances sur son projet de loi fixant au 1er juillet le point de départ de l'exercice financier et s'est ajournée à samedi pour prendre une décision.

M. Laguerre à Avignon

Paris, 6 juin. — La conférence tour à tour annoncée et ajournée que M. Laguerre devait faire à Avignon aura lieu très probablement le 17 juin.

M. Laguerre sera accompagné de MM. Saint-Martin et Naquet. De leur côté MM. Michel, Madier de Montjau et Gaillard doivent se rendre à Avignon pour combattre les théories boulangistes.

L'affaire Canel

Paris, 6 juin. — La Cour de cassation, constituée en Conseil supérieur de la magistrature, était saisie aujourd'hui d'une demande d'avis du ministère de la justice concernant l'opportunité du déplacement de M. Canel, président du tribunal de première instance de Draguignan, frappé récemment de la peine d'un an de suspension.

Conformément à la procédure en usage, la cour a ordonné préalablement à toute décision sur le fond, la comparution du magistrat.

Cette comparution a été fixée au 3 juillet.

L'Autriche et la Prusse

Vienne, 6 juin. — On donne comme certain le voyage de M. le comte Kalnoky à Friedrichsruhe sitôt après la clôture de la session des délégations.

La presse indépendante proteste contre cette déférence excessive des hommes d'Etat austro-hongrois envers le prince de Bismarck, et rappelle que celui-ci n'a pas reparu à Vienne depuis près de dix ans. Mais ces protestations sont sans effet sur les décisions du gouvernement.

Le gouvernement français et le Vatican

On écrit de Rome :

« Le discours de M. Goblet et la démarche de Mgr Rotelli ont été très remarqués ici. Léon XIII ne cesse de faire tout son possible pour assurer la paix, et, comme je vous l'ai dit souvent, il désire maintenir les meilleurs rapports avec la France, quel que soit le gouvernement qui la gouverne.

» La démarche de M. Goblet a causé la meilleure impression. Il est même assez curieux de voir qu'aucun journal libéral n'a osé l'attaquer. Le Nonce de Paris a ici une grande réputation même dans le camp de nos adversaires. Cependant, l'attitude effacée des journaux gallophobes peut *surprendre*. A *quoi* l'attribuer? On assure que, depuis l'avènement de M. Floquet, le gouvernement italien fait tous ses efforts pour se remettre en bons termes avec la République, dans l'espoir que le traité de commerce pourra être renouvelé. L'Italie ministérielle se croit toujours en droit de demander aux autres qu'on lui pardonne ses péchés, sans aucune compensation, ni aucune amende honorable. Les choses, heureusement, ne se passent pas ainsi. »

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La situation de la soie en Italie pendant le mois d'avril

Le consul de France à Milan écrit ce qui suit :

« Pendant la première moitié du mois d'avril, il n'y a pas eu de changement dans les dispositions du marché. La seconde quinzaine a été un peu plus favorable : il s'est traité des affaires tant en grèges qu'en organsins, mais avec beaucoup de difficultés, à des prix peu rémunérateurs et en faisant de nouvelles concessions.

Les grèges classiques 14/16 se traitaient à raison de		liv. st.	43 à 44
1re qualité, de		»	41 à 42
Les organsins classiq. 18/20		»	53
1re qualité 18/20, de		»	52 à 52.50
Belles courantes, 20/24, 22/26 24/28, de		»	46 à 48

selon mérite.

» Les derniers jours du mois, les recherches auraient été un peu plus actives mais liées par des prétentions à de continuelles concessions.

» Voici quelques prix pratiqués :

» Grèges, 1re qualité, bouts noués 10/12, de 43 à 43.50.

» Organsins, belles courantes 20/24, de 48 à 48 50.

A Côme, pendant la dernière semaine d'avril, la fabrique a fait d'importantes acquisitions tant en trames qu'en organsins.

» Ce réveil de la fabrique peut s'expliquer en partie par les commissions reçues et en partie parce qu'on pense que la baisse a touché à son extrême limite Mais les prix sont restés à peu près les mêmes.

» La majeure partie des producteurs n'est pas disposée à céder et attend de voir comment marchera la campagne prochaine et que les prix des cocons soient fixés

» Voici quelques prix faits pendant la dernière semaine d'avril :

Organsins classiques 18/20 . . .		liv. st.	54
1re qualité 18/22.		»	51
Belles courantes 20/24, 22/26 . .		»	48 à 49
Trames 1re qualité à 3 bouts	28/32.	»	49
— — à 2 —	22/26.	»	48

» A Bergame et à Brescia, quoique les cours soient restés à peu près les mêmes, ils ont cependant acquis un peu plus de régularité. Il y a eu une légère augmentation de liv. st. 0.50 c. sur les grèges de Chine.

» Les cocons, au rendement de 4 0/0, étaient faibles aux prix de liv. st. 9.50 à 10.

» Pour ce qui concerne les cocons de la récolte prochaine, beaucoup des plus importantes parties sont déjà vendues sur la base de liv. st. 3 à 3.50, selon les localités, avec prime de 0.30 à 0.50 sur la moyenne des six marchés les plus considérables des ces mêmes localités.

» Quoique cette année la campagne des vers à soie soit en retard, elle se présente bien ; la feuille du mûrier se développe d'une manière normale. Les graines, excepté sur les montagnes, sont mises à incubation. Dans certaines localités plus précoces, elles éclosent. En Sicile, les vers à soie sont à la première mue et se présentent bien.

» Il est cependant à craindre que, à cause du retard de la saison, surtout dans la plaine, en général plus précoce, les chaleurs du mois de juin portent un grand préjudice à la récolte des cocons. »

Laines

LE HAVRE, 6 juin.

En disponible il a été traité 10 balles de laine Pérou, pelades lavée, à fr. 145 les 100 kil.

MARSEILLE, 5 juin.

On a vendu 23 balles de laine Rassapbachi Angora, de fr. 97.50 à 100 ; 54 b. Bengasi, de fr. 65 à 67.50 et 50 b. Caramanie B, à fr. 105.

Marchés anglais

BRADFORD, 4 juin.

Laines. — Les prix des laines anglaises se maintiennent dans la limite des demandes. Les détenteurs ne sont pas très désireux de se défaire de leurs stocks actuels, et les acheteurs sont disposés à attendre la nouvelle laine de telle façon que les transactions sont peu importantes mais aux pleins cours précédents. Les peignés mérinos ainsi que les croisés sont très fermes. Une grande quantité de laines coloniales est entrée dans la consommation, d'où il résulte que tous les peigneurs sont largement alimentés. Les mohairs ont une tendance à baisser et on signale une vente d'alpaga à 10 1/2 d.

Fils. — Les affaires d'exportation sont encore restreintes, quelques bons petits ordres ont été placés, mais les acheteurs n'ont pas d'ardeur et les prix offerts sont très bas. Les filateurs sont en général bien alimentés, mais ils ne peuvent obtenir de prix qui leur donnent un bénéfice raisonnable et même dans certains cas, ils n'ont aucun bénéfice. L'écart qui existe entre la valeur de la laine et celle du fil constitue une entrave sérieuse à l'activité des affaires.

Les retors en mohair sont demandés à bas prix. Les mélangés sont toujours recherchés et on les côte plus cher, mais les filateurs ne peuvent pas livrer immédiatement et aussitôt on retire les offres. Les filateurs de laines d'Australie sont extrêmement occupés, mais la hausse du peigné ne leur a pas encore permis d'obtenir l'équivalent sur le fil.

Tissus. — D'après les rapports des consuls en Amérique il existe une activité considérable dans le commerce des draps et autres tissus et les négociants sont encore très occupés de leurs expéditions. Pour les négociants du pays la situation est bonne et les fabricants prennent beaucoup de suppléments, surtout en articles faits de laines d'Australie.

MARCHÉS DE LAINES A TERMES

Cours du 7 Juin 1888

(De nos correspondants spéciaux)

MOIS	*Laine en suint de La Plata* LE HAVRE prima bonne cou 36 0/0 Cote du jour	LE HAVRE Cote précéd.	ANVERS prima courante 24 0/0 Cote du jour	ANVERS Cote précéd.	*Peignés* ANVERS FRANÇAIS *Australie* Cote du jour	FRANÇAIS *Australie* Cote précéd.	FRANÇAIS *Buenos-Ayres* Cote du jour	FRANÇAIS *Buenos-Ayres* Cote précéd.	ALLEMANDS *Australie* Cote du jour	ALLEMANDS *Australie* Cote précéd.	ALLEMANDS *Buenos-Ayres* Cote du jour	ALLEMANDS *Buenos-Ayres* Cote précéd.
Janvier	170	170	160	159	..	..	560	560	595	595	560	560
Février	170	170	160	159	..	..	560	560	595	595	560	560
Mars	170	170	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mai	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Juin	165	165	157	156	..	..	550	550	585	585	550	550
Juillet	166	166	158	157	..	..	555	555	590	590	555	555
Août	167	167	159	158	..	..	560	560	590	590	562 50	562 50
Septembre	168	168	160	159	..	..	560	560	590	590	565	565
Octobre	169	169	160	159	..	..	560	560	595	595	565	565
Novembre	170	170	160	159	..	..	560	560	595	595	565	565
Décembre	170	170	160	159	..	..	560	560	595	595	560	560

Le Havre : marché languissant, vente ... balles. — Anvers : marché faible, vente 40,000 kil.

COTONS

Marché de Manchester du 4 juin. — Le marché est calme. Il y a peu de demande en cotons filés. Les prix nominalement inchangés, sont, en réalité, en faveur des acheteurs, et, dans plusieurs cas, les offres refusées vendredi sont acceptées aujourd'hui.

En tissus il y a une forte demande pour le marché des Indes, mais on n'accuse pas encore d'augmentations dans la vente, seulement les acheteurs pressés trouvent une vente un peu plus facile. Toutefois les cotations se maintiennent avec fermeté dans la parité de la semaine dernière.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 29 mai 1888

Projet de loi sur les marques de fabrique, le nom commercial et la raison de Commerce.

Une circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 28 mars 1888, invite les Chambres de Commerce à donner leur avis sur le projet de loi de la commission du Sénat concernant les marques de fabrique, le nom commercial et la raison de commerce. M. le Ministre appelle particulièrement l'attention de ces compagnies : 1o sur l'article 4 qui crée un dépôt central et supprime ainsi le dépôt dans les tribunaux de commerce ; 2o sur l'article 13 qui soumet à une déclaration préalable le nom commercial et la raison de commerce, et qui oblige à faire cette déclaration également au dépôt central, privativement aux greffes des tribunaux de commerce.

La Chambre de Commerce de Roubaix loue hautement la prudence de M. le Ministre qui a fait ajourner la discussion d'une innovation si peu justifiée et s'est ainsi réservé la possibilité de s'éclairer auprès des corps intéressés et compétents.

Après délibération, la Chambre estime que l'adoption des articles 4 et 13 du projet de la commission sénatoriale, en bouleversant sans motifs sérieux la législation actuelle, entraînerait les conséquences les plus graves et les plus préjudiciables pour le commerce et l'industrie :

En ce qu'elle obligerait les négociants et les manufacturiers de se rendre à Paris à grands frais, soit pour déposer eux-mêmes leurs marques, soit pour faire la déclaration de leur nom commercial ou de leur raison de commerce, soit pour consulter les dépôts et déclarations, ou, s'ils voulaient éviter le dérangement et la dépense d'un voyage, de subir l'ennui d'une correspondance qui leur est peu familière avec la direction du dépôt central ou de s'en rapporter à des intermédiaires plus ou moins exacts et parfois à des experts dont les services sont toujours chers ;

En ce qu'elle anéantirait la facilité avec laquelle se font actuellement les dépôts, les communications, les recherches et les vérifications qui peuvent intéresser le commerce local et qui deviendraient forcément difficiles et coûteuses au dépôt central, outre qu'elles occasionneraient presque toujours des pertes de temps regrettables.

Il est certain que les commerçants et les fabricants de province, rebutés par ces entraves, par l'embarras de formalités étrangères à leurs habitudes, par les dépenses élevées qu'entraîneraient le dépôt et la déclaration à Paris, s'abstiendraient le plus souvent de recourir à la protection de la loi ; que la petite industrie surtout renoncerait à cette protection qui resterait ainsi le privilège du haut commerce et de la grande industrie, ce qui serait peu en harmonie avec nos mœurs et nos institutions démocratiques.

On a peine à comprendre l'intérêt qu'il peut y avoir à supprimer le dépôt des marques aux greffes des tribunaux de commerce et à priver les négociants et les industriels de la faculté de faire, dans la région qu'ils habitent et où ils sont connus, la déclaration préalable de leur nom commercial ou de leur raison de commerce. Le reproche adressé aux greffiers de transmettre inexactement et quelquefois même pas du tout les duplicata au ministère du Commerce et de l'industrie est tout à fait gratuit. Ceux qui connaissent la procédure actuellement pratiquée et l'attention qu'y portent les intéressés sauront bien qu'une telle allégation n'est formulée que pour les besoins de la cause.

La raison que plusieurs marques identiques peuvent être déposées simultanément en des points différents du territoire sans que l'un ou l'autre des déposants en soit averti n'a guère de valeur. Le dépôt central existe au Conservatoire des Arts et Métiers et fonctionne régulièrement sous le contrôle du Ministre du Commerce. Il suffit donc pour éviter l'inconvénient qu'on feint de redouter d'imposer aux greffiers l'obligation de ne donner acte définitif des dépôts et des déclarations qu'après réception d'un avis venant du dépôt central et attestant que la marque, le nom commercial ou la raison de commerce n'ont pas fait antérieurement l'objet d'un dépôt ou d'une déclaration.

La convenance ou l'intérêt d'une publication dans les dix jours dans une feuille officielle n'est pas une raison plus sérieuse. Le dépôt et la déclaration préalable, parce qu'ils seraient faits au tribunal du domicile, n'empêcheraient nullement, sur ce point, l'application de l'article 6, puisqu'ils peuvent être transmis dans un délai *minimum* très court, le délai règlementaire de cinq jours étant réduit, à cette fin, à 48 heures, si l'on veut.

Ajoutons enfin que la proposition de supprimer le dépôt au lieu du domicile et de créer à Paris, pour les marques et les déclarations, un dépôt central *unique*, en privant ainsi le commerce et l'industrie de l'intervention utile et nécessaire des greffiers des tribunaux régionaux, outre qu'elle n'est justifiée par la perspective d'aucun avantage réel et pratique, est, dans son principe contraire aux aspirations de notre temps qui ne cesse de réclamer la décentralisation administrative comme une condition essentielle de prospérité et de progrès.

Par toutes ces considérations, la Chambre de Commerce de Roubaix se prononce formellement et unanimement contre l'adoption des articles 4 et 13 du projet de loi de la commission sénatoriale et conclut à la nécessité de maintenir le dépôt des marques aux greffes des tribunaux de commerce qui seraient aussi chargés de recevoir la déclaration préalable du nom commercial et de la raison de commerce. — La Chambre n'a pas d'observations à présenter sur les autres articles du projet de loi soumis à son examen.

Le Président de la Chambre de Commerce
HENRY MATHON

SILPHA OPACA

L'INSECTE DE LA BETTERAVE

Le *Nord* publie une note qu'il a reçue sous ce titre, de M. A. Giard.

Nous la reproduisons :

« Je vois par divers articles des journaux du Nord et du Pas-de-Calais que *Silpha Opaca* commence à donner de sérieuses inquiétudes aux cultivateurs de notre région. Il y a douze ans, j'ai le premier, je crois, poussé le cri d'alarme et publié, dans un article inséré dans le *Bulletin scientifique* (juillet 1876, p. 158), et reproduit dans divers journaux de Lille, les dangers que ce coléoptère signalé dès lors à Carvin presentait pour nos cultures de betteraves. Les moyens employés jusqu'à présent pour combattre l'ennemi sont absolument enfantins.

» La question, comme me paraît l'avoir compris M. Comont, d'Arras, est surtout une question d'assolement, mais la solution préconisée par M. Comont me paraît absolument insuffisante : elle aboutirait à l'heure présente, uniquement à changer la nature de la culture victimée.

» En effet, la betterave ne vient qu'en seconde ligne dans les préférences de *Silpha Opaca* qui est, par excellence, un coléoptère saprophage. Je n'en veux pour preuve que les remarques faites en Hollande par M. Rizem de Bos, le savant professeur de l'Ecole d'agriculture de Wageningen :

» Pendant l'automne de 1877 *silpha opaca* s'est montré fort nuisible aux semis de colza dans un polder récemment desséché des environs d'Amsterdam (Ypelder III, est.). M. K. N. Swiersta, conservateur du muséum de la société *Natura artis magistra* a étudié sur place les dégâts et fait les observations suivantes. Dans le polder ci dessus désigné des acres de terrain dénudés par le coléoptère. Non seulement les colzas mais tous les autres végétaux furent anéantis. M. Swiersta en secouant une grosse plante de *rumex aquatica* (espèce voisine de la betterave) en fit tomber sur une toile deux cents *silpha* qui dévoraient ce végétal.

» A quoi attribuer cette subite multiplication d'insectes qui vivent ordinairement de détritus ? Le polder avait été desséché en 1875. Auparavant, il avait reçu quantité d'animaux marins rejetés par le flot à chaque marée. Il ne faut donc pas s'étonner si le sol du polder renfermait un grand nombre de cadavres qui bientôt formèrent une *masse organique* en putréfaction.

» Ces substances organiques furent encore augmentées, pendant l'automne de 1876, où la mer envahit de nouveau le polder. Les silphes qui y vivaient déjà à cette époque, surnagèrent et gagnèrent, les parties les plus élevées du sol; un petit nombre seulement périrent submergées; le polder fut bientôt desséché de nouveau et, au printemps de 1877, les coléoptères survivants se trouvèrent dans d'excellentes conditions d'existence.

» Aussi leur nombre s'accrut d'une façon colossale et, dès l'automne, beaucoup d'entre eux se virent contraints de manger les plantes vivantes, n'ayant plus d'autre réserve nutritive à consommer. C'est alors que les insectes devinrent terribles pour les cultures de toutes sortes. Mais ce régime exceptionnel exerça une influence défavorable sur leur multiplication car, les années suivantes, ils disparurent ou tout au moins l'action novice des larves ou des insectes parfaits devint assez insignifiants pour passer inaperçus. »

» Je suis convaincu que la nature des engrais employés a une grande influence sur le développement du *sylpha*. J'avais, en 1876, commencé une série d'études à ce sujet. J'ai dû les interrompre, n'obtenant pas des cultivateurs des renseignements qui m'étaient nécessaires pour poursuivre mes recherches, mais je suis prêt à reprendre l'examen de la question si cela peut être utile à nos concitoyens et s'ils veulent bien me prêter leur concours.

A. GIARD

Situation Météorologique. — Roubaix, 6 juin. — Hauteur barométrique, 758 m/m (hausse); température, 7 heures du matin, 14 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 19 degrés 5 h. soir, 18 degrés au dessus de zéro.

Paris, 6 juin. — La zone orageuse qui se tenait près de nos côtes ouest s'est étendue sur la Manche ; elle repousse vers la Scandinavie l'aire des fortes pressions qui couvrait la mer du Nord. Le baromètre remonte lentement sur l'ouest de la France et en Espagne, où les vents sont faibles des régions nord. De nombreux orages ont éclaté en France, en Espagne et sur les Iles Britanniques; on signale des pluies en Russie.

La température s'est encore abaissée, excepté sur les Iles Britanniques et la Scandinavie. Le thermomètre marquait ce matin 6 degrés à Bodo, 11 à Copenhague, 15 à Paris, 18 à Bordeaux et 26 à Biskra.

En France, les orages vont continuer et le temps va rester chaud.

A Paris, hier ciel nuageux, éclairs à partir de onze heures du soir, tonnerre à minuit; ce matin à quatre heures fort orage avec pluie.

Température : maxima 27 degrés 3; minima 14 degrés 4.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le drame de la rue Fourcroy.

— *Confrontation.* — *Autopsie du cadavre de Mme Deheule.* — Mercredi à quatre heures et demie, Gustave Fiévet a été conduit à l'hôpital pour être confronté avec le cadavre de Mme Deheule, qui était étendu dans l'amphithéâtre.

M. du Liscouët, juge d'instruction, assisté de son greffier, était présent.

Lorsque l'honorable magistrat a demandé au meurtrier s'il reconnaissait sa victime, G. Fiévet s'est affaissé et n'a pu répondre que par des sanglots et des mots inarticulés.

M. le docteur Bayart, médecin-légiste, a pratiqué alors l'autopsie du cadavre. Le sein droit portait de fortes ecchymoses — on se souvient que G. Fiévet avait saisi Mme Deheule à la poitrine. La balle a été retrouvée dans la colonne vertébrale. Elle était entrée à dix centimètres au-dessus du nombril, avait perforé l'intestin et s'était logée dans l'épine dorsale. On a montré le projectile à G. Fiévet qui est resté plongé dans le plus complet accablement.

M. du Liscouët a donné l'ordre ensuite d'emmener le meurtrier. Il sera dirigé, demain, sur Lille où il sera mis au secret.

L'état de Vlieghe est toujours le même. La balle n'a pu encore être extraite.

Le Conseil municipal a tenu, mercredi soir sa seconde séance de la session de mai. Nous en donnons plus loin un compte-rendu détaillé.

Résultats d'adjudication. — Voici les résultats de l'adjudication des travaux de nivellement du quai de Bordeaux. Devis : 8,000 francs.

MM. Jules Desplanques, Roubaix, 8 0/0 ; Gustave Tiberghien, 11 ; Oranie Lhost, 13; A. Boutry, 13 pour cent.

Deuxième tour : MM. Oranie Lhost, 14 pour cent ; A. Boutry, 15 0/0, adjudicataire.

L'adjudication de la buvette de l'école de natation n'a pas eu de résultats.

Mercredi après-midi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Petit, charpentier, Grande-Rue.

Plusieurs pompiers sont accourus mais leur secours ont été inutiles : le feu était déjà éteint.

Une maisonnette faite de paillottis, sise à la Potennerie, et servant d'habitation à des briquetiers de M. Briet, entrepreneur, rue Pierre-de-Roubaix, a été brûlée, dans la nuit de mardi à mercredi, vers dix heures.

Le feu s'est communiqué à la paille de la cabane par des étincelles envolées d'un four à briques, établi près de là.

Les dégâts s'élèvent à 350 fr. : ils consistent en paillassons et en vêtements. Il n'y a pas assurance.

Une ménagère de la rue de la Redoute, Clémence D..., est devenue subitement folle, mercredi soir : elle s'est mise à briser les carreaux des fenêtres et à jeter, de l'étage, ses effets sur la rue.

M. le docteur Largillière, appelé à lui donner ses soins, l'a fait admettre à l'hôpital.

Des voleurs se sont introduits, durant la nuit de mardi à mercredi, dans la maison de M. Beun, cabaretier au hameau du Pont-Rouge. La servante, à son lever, mercredi matin, a trouvé toutes les portes ouvertes; une paire de bottines avait disparu ainsi que quelques objets de peu de valeur, renfermés dans un carreau.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé, par un petit garçon de 7 ans Arthur Bayart, qui l'a remis au commissariat de police.

Des conscrits ont oublié, dans la salle du conseil de révision, des flanelles et des ceintures. On peut les réclamer au concierge de la mairie.

Tombola.. — Voici les numéros sortants de la tombola qui a eu lieu le dimanche 3 juin 1888, chez la veuve Delneufcourt, à l'*Orphéon*, place d'Amiens, Roubaix:

327	708	260	611	737	522	94	203
629	58	458	912	528	131	923	65
266	377	941	116				

On peut les réclamer jusqu'au 18 courant; après cette date, ils restent acquis au bénéficiaire.

Les lots seront remis dimanche, de 10 heures du matin à 1 heure du soir.

FEUILLETON DU 8 JUIN. — 6 —

LE PARRICIDE

PAR A. BELOT ET J. DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

III

La nuit était venue ; et Laurent n'arrivait pas. L'impatience de Moule était à son comble. Il se contenait cependant, et tâchait, par un effort d'imagination, de tirer parti des faibles indices qu'il venait de recueillir.

Un moment il emmena le commissaire dans le cabinet de toilette, et en compulsa sommairement avec lui le contenu.

Parmi les papiers se trouvaient des titres de rente au porteur pour environ quarante mille francs, enfermés dans un petit portefeuille.

— Des titres au porteur ! s'écria Moule, et l'assassin les a laissés !

— Il n'en avait sans doute pas connaissance ; et si, comme vous le supposez, il n'avait pas de lumières...

— Mais il a dû, en tâtonnant, rencontrer la corne de ce portefeuille... C'était là, sur cette tablette... Tout cela est singulier !

Enfin Moule n'y tint plus.

— Il faut absolument que je voie M. Dalissier, dit-il. Je cours rue de Grammont.

Il fut convenu que le commissaire l'attendrait — tout en veillant près de Mariette, — pour recueillir ses moindres paroles, dans le cas où elle reviendrait à elle.

Puis Moule indiqua aux agents les mesures à prendre pour la nuit et sortit précipitamment.

V

Arrivé boulevard de Courcelles, Moule monta dans un fiacre. Tout en roulant vers la rue de Grammont, il se surprenait à négliger le côté utile et pratique de sa tâche pour songer au triste rôle qu'avait joué dans ce drame le fils de la victime : il éprouvait un vif désir de voir et d'observer ce jeune homme. Moule avait l'habitude de raisonner ses impressions ; il vit dans cette curiosité tout instinctive une sorte de pressentiment.

A la porte du no 21, il fit arrêter. Laurent n'était pas encore revenu.

— Mais il y a un domestique qui doit savoir où il est, dit Moule au concierge.

— Son domestique? Il flâne, lui aussi. Dame! Qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse, ce garçon, tout seul, dans l'appartement ?

— Moule dut se contenter de cette raison bonne ou mauvaise, D'ailleurs, que faire ? Se résigner et attendre. Il entra dans la loge du concierge.

— Ah ça, dit celui-ci, qu'est-ce qu'on lui veut donc à M. Dalissier ? Tout à l'heure déjà il est venu quelqu'un le demander pour une affaire très pressée.

— C'est justement la même affaire qui m'amène.

— On a laissé une adresse pour lui.

— Rue Cardinet, à Batignolles, c'est cela. Une de ses parentes qui est très mal.

— Et dont il hérite peut-être ? demanda le concierge.

— Oui, dont il hérite, dit Moule.

Cette idée d'*héritage* l'avait fait tressaillir. C'était bien simple, cependant ; mais il ne se figurait pas sans dégoût cette succession ramassée par un fils dans le sang de sa mère.

Sur la table, à côté de l'adresse laissée par son agent, il remarqua un papier plié en quatre et portant sur un coin, cette suscription : *M. Dalissier*. C'était une feuille de papier timbré.

— De la copie d'huissier, pensa-t-il ; un protêt ou un commandement.

Et reprenant son idée, il ajouta :

— Comme cela vient à propos ! Il n'y a pas à dire : ce jeune homme, eût-il du cœur, songera qu'il hérite ; il pleurera moitié moins que s'il n'avait pas de dettes. C'est triste !

Il chassa ces sombres réflexions, et, sous prétexte qu'il connaissait Laurent et lui portait un vif intérêt, il se mit à faire jaser le concierge. Il n'apprit guère que ce qu'il savait déjà :

Laurent menait depuis bientôt trois ans une vie de plaisir et de dissipation, Il jouait. Il était en ce moment criblé de dette auxquelles il ne savait comment faire face. Pendant longtemps il avait eu pour maîtresse la demoiselle de magasin du sieur Peladat, Pulchérie ; mais ils s'étaient brouillés, et, depuis trois mois, il refusait de la recevoir quand elle se présentait chez lui.

Le concierge donnait ces détails sans se faire prier, et du ton d'un casuiste indulgent qui ne trouve pas mauvais que la jeunesse s'amuse.

Cependant le temps s'écoulait, et la patience de Moule était à bout.

Enfin, vers onze heures et demi, François, le domestique, rentra. C'était, sous l'espèce de livrée qu'il portait, un garçon de vingt ans avec l'allure et le son d'un assez mauvais drôle. En ce moment, il était quelque peu gris.

— Voyons ! où est votre maître ? lui demanda l'inspecteur ; parlez.

— Ah bien ! si vous me pressez, dit François... Attendez donc, que je me rappelle... D'ailleurs, il ne faut pas compter qu'il rentrera de la nuit... Je le connais.

— Où est-il allé ? Vous devez le savoir...

— Certainement, je le sais... Voici : il a été invité par un de ses amis... M. Suchap... Non !... M. de Burgy... C'est bien cela...

— Vous en êtes sûr ?

— Parbleu !

— Et où demeure M. de Burgy ?

— Ah ! diable ! dit François en se grattant l'oreille ; je suis pourtant allé deux ou trois fois chez lui... Mais il a laissé sa carte l'autre jour. Attendez.

Il monta l'escalier, fut un grand quart d'heure à trouver la carte de M. de Burgy, et redescendit enfin en donnant pour adresse la rue Neuve-des-Mathurins. Moule remonta dans son fiacre, muni de ces indications problématiques.

M. de Burgy demeurait en effet rue Neuve-des-Mathurins, mais il était absent de Paris.

— Et où est-il ? demanda Moule ; il faut absolument que je le voie.

Le concierge n'était pas d'aussi facile composition que celui de la rue de Grammont, et Moule dut, pour obtenir une réponse, insister énergiquement et faire connaître sa qualité d'inspecteur de police.

Il apprit enfin que M. de Burgy, sur le point de quitter la France, avait réuni ses amis dans un dîner d'adieu et leur avait offert une fête dans sa maison de campagne près d'Ablon, à cinq lieues de Paris. Laurent était-il du nombre des invités ? On ne put lui répondre d'une façon positive à ce sujet. Néanmoins il n'hésita pas à partir pour Ablon sans retard. Le fils du concierge, payé généreusement, consentit à l'accompagner. Seulement il était plus de minuit ; le dernier convoi du chemin de fer d'Orléans était parti. Il fallait suivre en voiture la grande route, et Moule ne pouvait demander une pareille course à son fiacre. Il parvint à grand peine à se procurer une voiture de remise, et une demi-heure après il sortait de Paris par l'ancienne barrière d'Italie.

C'était par une belle nuit d'été, tiède, sereine, étoilée. A deux heures et demie, ils arrivèrent à Ablon : l'aube commençait à poindre.

Ils prirent à gauche, suivirent pendant quelques minutes les bords de la Seine et aperçurent au milieu d'un parc une élégante villa.

Ils étaient arrivés.

A. BELOT ET J. DAUTIN

(*A suivre*).